

# Bachelier en enseignement section 3 sciences

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1701 Maitrise de la langue française			
Code	PERN1B71MLF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Anne-Catherine CANARD</b> (canardac@helha.be) Marie-Noëlle CORNET (marie-noelle.cornet@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) Robert NICOLAÏ (robert.nicolai@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) Benoit WAUTELET (benoit.wautelet@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Séverine MULLER</b> (severine.muller@helha.be) Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be) HELHa Loverval <b>Isabelle HENRY</b> (isabelle.henry@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE vise à outiller l'étudiant afin qu'il soit capable de :

- produire des textes, en mettant en œuvre adéquatement le processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques ;
- développer positivement son rapport à la langue et à l'écrit ;
- démontrer une maîtrise approfondie de la langue française.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.2 Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- rédiger un écrit en lien avec les études et la profession d'enseignant ;
- communiquer efficacement en respectant les normes dans des contextes liés à la profession.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERN1B71MLFA Maitrise de la langue française 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERN1B71MLFA Maitrise de la langue française 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier en enseignement section 3 sciences

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise de la langue française			
Code	13_PERN1B71MLFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle HENRY ( <a href="mailto:isabelle.henry@helha.be">isabelle.henry@helha.be</a> ) Murielle VAN TRIENPONT ( <a href="mailto:murielle.van.trienpont@helha.be">murielle.van.trienpont@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette UE vise à outiller l'étudiant afin qu'il soit capable de:

- produire des textes, en mettant en œuvre adéquatement le processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques ;
- développer positivement son rapport à la langue et à l'écrit ;
- démontrer une maîtrise approfondie de la langue française.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- rédiger un écrit en lien avec les études et la profession d'enseignant ;
- de communiquer efficacement en respectant les normes dans des contextes liés à la profession.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Révisions orthographiques, syntaxiques et lexicales ;
- Cohérence et organisation textuelles en fonction de la situation de communication ;
- Conscientisation des erreurs ;
- Réflexion métalinguistique et stratégies d'écriture ;
- Compréhension et rédaction de textes ;
- Oralité.

#### Démarches d'apprentissage

Cette UE s'inscrit dans une approche combinant plusieurs stratégies pédagogiques telles que :

- la rédaction de textes par l'étudiant ;
- l'analyse des erreurs ;
- l'accompagnement par l'enseignant ;
- du travail en autonomie ;
- ...

Pour les heures 11-12-13-14-15 de chaque crédit : remédiation, travail en autonomie, travaux individuels ou en

groupe.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Evaluation formative, exercices et explications supplémentaires en fonction des besoins.

### **Sources et références**

Cf. bibliographie sur ConnectED.

Les étudiants disposent des ouvrages de référence nécessaires en bibliothèque.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur ConnectED (supports de cours et parcours *Ecrire à la HELHa*).

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'épreuve finale consiste en un examen écrit.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### **Dispositions complémentaires**

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).